

CONCOURS PHOTO

LES COULISSES DE LA FÊTE

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre de la manifestation « **AUTOUR DE LA VIOLETTE** » du **24 au 25 février 2018**, la Mairie de Tourrettes-sur-Loup organise un concours photos sur le thème « Les coulisses de la fête ».

Article 2 : Durée

Le concours se déroule du vendredi 23 février (montage et préparatifs) au lundi 26 février (démontage). Les photos devront nous parvenir avant le vendredi 2 mars (dernier délai). L'annonce des résultats et l'exposition des photos sélectionnées auront lieu à l'Espace Muséal, lieu d'exposition du village. La date sera communiquée ultérieurement.

Article 3 : Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes, adultes et enfants à partir de 11 ans, amateurs et professionnels à l'exclusion des membres du jury.

En fonction du nombre de participants et du statut de chacun (amateur ou professionnel) les organisateurs se réservent le droit de créer des catégories afin de différencier les niveaux, ou les enfants des adultes.

Les participants devront disposer d'une adresse électronique valide.

Pour la participation des mineurs, une autorisation d'un titulaire de l'autorité parentale ou de leur représentant légal majeur est exigée.

Il est interdit de publier :

- toute photographie contraire aux bonnes mœurs et plus généralement, toute photographie non conforme à la réglementation et à la législation en vigueur. Cette liste n'étant pas exhaustive.

Les participants au concours s'engagent à avoir l'autorisation verbale des personnes identifiables sur la photographie pour des questions de droits à l'image.

Article 4 : Droit à l'image

Chaque participant déclare être l'auteur de la photographie présentée. Il reconnaît également avoir obtenu les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Dans le cadre de la participation à ce concours, les participants s'engagent à céder à la commune de Tourrettes-sur-Loup les droits de leurs photos qui pourront être utilisées **UNIQUEMENT** à des fins non commerciales, dans le cadre de la promotion de la fête ou du village de Tourrettes-sur-Loup (supports numérique ou papier) avec mention du nom du photographe. Toute autre utilisation par l'organisateur fera l'objet d'une autorisation préalable. La cession de ces droits est consentie de manière libre et gratuite.

Article 5 : Modalités de participation

Le jeu concours est ouvert du 23 février au 02 mars 2018. Toute participation enregistrée après le 02 mars ne sera pas prise en compte par les organisateurs.

Principe du jeu :

Pour le thème de cette année « **LES COULISSES DE LA FÊTE** » c'est un mini reportage qui vous est demandé. Dix photographies retraçant ce que sont les coulisses de la fête, par exemple : la mise en place, l'installation des chalets, la construction d'un décor, la préparation du défilé de mode ou de l'opéra parfumé...). Soyez inspiré,

inventif et surtout curieux ! La mise en place de la fête démarre le 23 février et se termine le lendemain de la fête (le 26 Février). Les prises de vues pourront se faire pendant cette période.

Les personnes qui remplissent les conditions énumérées à l'article 3, peuvent s'inscrire :

- en envoyant leurs photos, leurs coordonnées ainsi que le bulletin d'inscription à l'adresse suivante : culture@tsl06.com

Le candidat doit remplir une fiche d'inscription en ligne sur le site de la commune : www.tourrettessurloup.com auquel doivent être joints les clichés. Vous pouvez également contacter le service culturel au : ☎ 04 93 59 40 78

Quantité demandée : 10 photographies max

Les fichiers sont acceptés uniquement aux formats PDF, JPEG ou TIF.

La résolution des clichés doit être de bonne qualité.

Les fichiers sont acceptés en couleur ainsi qu'en noir et blanc

Ces clichés doivent avoir été pris entre le 23 février et le lundi 26 février 2018

Article 6 : La responsabilité

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dates et les conditions de l'événement pour des cas de force majeure ou par manque de participants.

L'organisateur pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination du (des) gagnant(s).

L'organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la (les) dotation(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

L'organisateur se réserve le droit de retirer les photos qui lui sembleraient contraires aux dispositions légales, à l'ordre public ou qui seraient à caractère nuisible (liste non exhaustive).

Article 7 : Composition du jury

Le jury sera composé de photographes professionnels, de l'adjointe à la culture et de la coordinatrice des projets culturels.

Article 8 : Critères de sélection

Parmi les critères d'appréciation figurent les qualités esthétiques et artistiques de la photographie ainsi que l'originalité. La décision du jury est sans appel, elle ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

Article 9 : Résultats du concours et prix

Les gagnants seront les trois personnes désignées par le jury. Les résultats seront communiqués sur la page Facebook et le site web de la mairie Tourrettes-sur-Loup ainsi que dans la newsletter du mois de mars.

Les 3 gagnants désignés par les membres du jury se verront attribuer un prix.

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés.

En cas de désistement d'un des gagnants le suivant sur la liste se verra attribuer le prix.

Article 10 : Validation du règlement

Le présent règlement est consultable sur le site de la mairie de Tourrettes-sur-Loup : www.tourrettessurloup.com

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants et son application par l'organisateur.